

Tableau n°4
Le cobalt et ses composés minéraux

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- Dermatite de contact allergique récidivante après une nouvelle exposition ou confirmée par un test épicutané positif au produit manipulé.	30 jours	<p>Tous travaux exposant à la manipulation ou à l'emploi du cobalt ou de ses composés minéraux, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coloration des verres, - Emaillage des métaux, - Industrie céramique : Blanchiment de la pâte et préparation de colorants destinés à décorer le revêtement extérieur, - Peintures et vernis : fabrication de pigments colorés et siccatifs, - Encres synthétiques, - Agents de synthèse, - Préparation de nombreux alliages résistant à de hautes températures, à l'usure et à la corrosion.
- Rhinite récidivante après une nouvelle exposition ou confirmée par test	15 jours	
- Asthme récidivant après une nouvelle exposition, confirmé par une épreuve fonctionnelle respiratoire.		
- Insuffisance respiratoire chronique obstructive secondaire à la maladie asthmatique.	1 an	